

INFOM 33

BULLETIN DE LIAISON DES OM^s DE GIRONDE



RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS
SECTION DE LA GIRONDE

N^o
60

Responsable de la parution

J.M Gassier - La Croix Blanche - 33670 Sadirac

ORGANISATION DEPARTEMENTALE

SIEGE SOCIAL	RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS 3, rue Pierre Benoit 33140 VILLENAVE D'ORNON B.P N° 7 33886 VILLENAVE D'ORNON CEDEX
PRESIDENT	GASSIER Jean-Marie (FC 1 DLD) La Croix Blanche 33670 SADIRAC
VICE PRESIDENT	CORDOBA Victor (FE 1 LIA) 25 Avenue Gynemer 33138 LANTON
SECRETAIRE GENERAL	ARAN Gilbert (FC 1 JEO) 25 Rue de Bergos 33127 ST JEAN D'ILLAC
SECRETAIRE ADJOINT	P O S T E V A C A N T
TRESORIER	DUBOIS Francis (FE 6 HWO) 25 Rue Mondet 33130 BEGLES
MEMBRE	VIDEAU Jean-Jacques (F 6 HXJ) Château Chartran 33450 ST LOUBES
PRESIDENTS D'HONNEUR	BOUCART Jean (F 2 BJ) BRAUN Jacques (FC 1 DKW)
RESPONSABLES OFFICIELS DU RADIO-CLUB REF 33	
LAPLACE Roger (FC 1 HWO) 12 Bis rue du Pontet	HAMONET René (F 6 AMB) Rue marcel Cerdan Résidence Helsinki 2 33310 LORMONT
33440 AMBARES	



NOTE

Les opinions exprimées dans les articles INFOM 33 sont personnelles à leurs auteurs. Elles sont publiées sous leur entière responsabilité et ne permettent pas de préjuger de celles de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE. La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ceux-ci soient agréés ou recommandés par INFOM 33 de préférence à d'autres.

EDITORIAL

TOUTE ASSOCIATION NAÏT, SE DEVELOPPE
SE MODERNISE, OU MEURT...

Notre Association départementale REF 33 a vécu bien des vicissitudes cette dernière décennie.

Elles sont sans doute liées à la difficulté de former des bureaux directeurs (personne ne veut plus fournir beaucoup de travail, pour être ensuite abusivement critiqué par ceux qui ne font rien et souvent n'ont jamais rien fait au sein de l'Association).

Mais les vraies raisons de ces problèmes viennent fondamentalement des statuts locaux trop sommaires (ambigus sur beaucoup de points) qui "ligotent" toute action réformatrice de structure, ces statuts ont maintenant **20 ANS** et leur inadaptation à l'évolution technique et fonctionnelle de l'Association est flagrante. Cet état de fait conduira inéluctablement le bureau actuel ou un autre bureau à une réforme statutaire et ce bien sûr, dans le cadre de nos instances nationales...

Aujourd'hui, ce n'est pas à cette réforme statutaire (compliquée à coup sûr) que nous vous invitons par la présente **mais à renouveler le Règlement Intérieur voté en 1983 par le bureau présidé par F 1 DKW**, ce Règlement Intérieur était bien conçu et couché sur le livre de marche (livre de marche qui a mystérieusement disparu) il avait évité bien des désordres...

C'est à l'Assemblée Générale (souveraine) que nous demandons de ratifier ces DISPOSITIONS POUR LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ASSOCIATION REF 33, afin que les dirigeants à venir puissent s'appuyer sur des bases solides pour fonder leur action.

C'est aux OMs de progrès que s'adresse notre démarche et non aux timorés qui considèrent "que tout cela peut rester comme cela, que cela à fonctionné jusqu'ici, etc..."

Une fois encore l'avenir et le renouveau de l'Association est entre les mains de ses Membres...

Faites en bon usage pour que vive REF 33 !
Cordialement à tous,

LE BUREAU

FC 1 DLD - FD 1 LIA - F 6 HWO - FC 1 JEO

ASSEMBLEE GENERALE 1991

ORGANISATION

DATE	29 Septembre
LIEU	CENTRE CULTUREL PALMER à CENON
CONVOCAION	LA PRESENTE TIEND LIEU DE CONVOCAION
ACCUEIL	Dès 8 h 30 AU CENTRE CULTUREL
RADIO-GUIDAGE	PAR FC 1 HWO pour FF 6 KNL sur 144,550 MHz
HORAIRES	9 h à 12 h 30 DEBATS 12 h 45 REPAS EN COMMUN (Salle Municipale Crs V. Hugo à CENON) 15 h TIRAGE DE LA TOMBOLA 16 h 30 / 17 h FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDRE DU JOUR

- 1/ RAPPORT FINANCIER
- 2/ RAPPORT MORAL
- 3/ ADOPTION DEFINITIVE DU SIGLE REF 33
- 4/ CHANGEMENT DE DOMICILIATION DU SIEGE
- 5/ ADOPTION DES DISPOSITIONS POUR LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ASSOCIATION
- 6/ RENOUELEMENT DU BUREAU DIRECTEUR
(soit 6 points suivis de votes qui en raison de la longueur de l'Ordre du Jour et des dépouillements ne seront pas suivis de **QUESTIONS DIVERSES**)

APPEL A CANDIDATURES

Combien de temps pourra-t-on continuer à baser le fonctionnement d'une Association sur un Bureau de 4 personnes (et encore, notre Ami Secrétaire n'est pas assez souvent présent...) et obtenir quelques résultats ?

Pour progresser vraiment, il est indispensable que quelques OMs apportent leurs idées, leurs actions, leurs efficacités en rejoignant le Bureau Directeur où ils seront les bienvenus.

Toutes les candidatures devront être obligatoirement faites par écrit auprès du Président (adresse voir couverture) et postées avant le 27 Septembre minuit dernier délai) dans leur candidature, il serait souhaitable que les postulants expriment les actions qu'ils souhaitent mener en appartenant au Bureau du REF 33 pour que l'Assemblée Générale puisse les apprécier (car aucune candidature ne sera acceptée le jour de l'AG)

ASSEMBLEE GENERALE 1991

PROCEDURE DES VOTES

Les 6 votes auront lieu à Bulletins secrets à la majorité simple, c'est à dire qu'adoption ou refus seront effectifs à partir de **50 % DES VOTES EXPRIMES**.

SONT ELIGIBLES : tous les OMs simultanément à jour de cotisations REF National et REF 33 (justificatifs pourront être demandés)

PEUVENT VOTER : Tous OMs à jour de cotisation REF 33 (avant le débat) ou à défaut de cotisation nationale (preuve d'adhésion à l'appui) Seront acceptés les pouvoirs (attribués par des Membres à jour d'une des cotisations précitées)
Pouvoirs signalés au Contrôle des Adhésions et pouvoirs et ce avant 10 heures.

RESERVATION DES REPAS

Les réservations pour le repas de l'A.G. **devront être exclusivement** faites auprès de F 6 HWO Francis DUBOIS 25 Rue Mondet 33130 BEGLES Tél. **56 85 56 10**
Ne seront prises en compte définitivement que les réservations accompagnées du chèque correspondant au montant de celles-ci. D'avance merci.

MENU

PRIX =

VELOUTE DE CRESSON
BROCHETTE DE LOTTE ET DE SAINT JACQUES
BOEUF PERIGUEUX
POMMES SAUTEES
PINTADE ROTIE
SALADE AUX LARDONS
FROMAGES
PROFITEROLES CHOCOLAT
CAFE

125 F

VINS

VIN ROUGE
VIN BLANC SEC
BERGERAC VIEUX

MANIFESTATIONS A VENIR :

- ASSEMBLEE GENERALE DU RADIO-CLUB FF 1 LPW : Vendredi 20 Septembre 21 h
- PIQUE-NIQUE AU RELAIS DE CAPIAN : Dimanche 22 Septembre pour détail d'organisation voir FC 1 JEO Gilbert ARAN (l'organisateur) Tél. : 56 21 63 28

BORDEAUX

33 ECRESO 33

BORDEAUX

125, RUE DE KATER
33000 BORDEAUX
TEL: 56 96 05 04
TELEX: 671 913 F
FAX: 56 72 51 67

LUNDI au VENDREDI
13h à 18h30
SAMEDI 9h à 12h

ELECTRONICS DISTRIBUTION

MATERIEL NEUF -

TS 850 SAT	15 000	Francs	TH 26 VHF	2 200 F
TS 140	7 400	"	TH 27 VHF	2 400
FT 747 YAESU	7 000	"	TH 26 VHF	2 200
TM 241 VHF	3 200	"	YAESU	
TM 702 VHF UHF	4 200	"	SCANNER AR1000	2 800
FT 290 R2 VHF	5 000	"	SCANNER RJ 200	1 800
YAESU.			SCANNER HPV6000	3 500
AT 230 KENWOOD	1 950	"	AMPLI VHF TONO	1 200
IC PS 15 ICOM	1 800	"	35 W	
			AMPLI VHF TONO	1 600
			50 W	
			AMPLI VHF TONO	2 300
			100 W	

MATERIEL OCCASION

FT 767 AT YAESU	12 000 F	IC 720 + PS 15	6 000 F
IC 2 E	1 300 F	FT 767 DX	3 500 F
FT 290 R	3 000 F	TOND 9000 E	3 500 F
ALIM ATLAS 350 PS	1 200 F	TELERADER CD 671	1 800 F
HN 4 DRAKE	1 200 F	LN 80	1 500 F
ALIM. HEATKIT 20 A	1 000 F	KDK 2030 F M	2 000 F
LN 150	à voir..	TS430 + AT 250	9 000 F

E.E.D VIDE SES ETAGERES !

RAPPORT FINANCIER

COMPTE D'EXPLOITATION 1990-1991

C H A R G E S		P R O D U I T S	
Frais postaux	4.068,70 F	Cotisations	22.320,00 F
Frais Bulletin	3.946,82 F	Dons	450,00 F
États Administratifs	3.376,50 F	Vente Fournitures	2.545,50 F
Missions Réceptions	3.023,40 F	Publicité	7.200,00 F
Matériel Radio-Technique	3.344,20 F		
Bibliothèque technique	280,00 F		
Fonctionnement R-C	3.196,50 F		
Assurances	3.757,00 F		
Achat Fournitures REF	4.191,30 F		
Divers	1.308,00 F		
Diplôme du 33	83,18 F		
Relais	2.781,38 F		
TOTAL	33.356,98 F	TOTAL	32.515,50 F

Résultat d'exploitation : 32.515,50 F - 33.356,98 F = **841,48 Francs**

BILAN 1990 / 1991

A C T I F		P A S S I F	
<u>TRESORERIE</u>			
Livret bleu :	18.673,48 F		
Banque	5.523,62 F		
Caisse	26,28 F		
	<u>24.223,38 F</u>		
	=====		
		SITUATION NETTE :	24.223,38 F

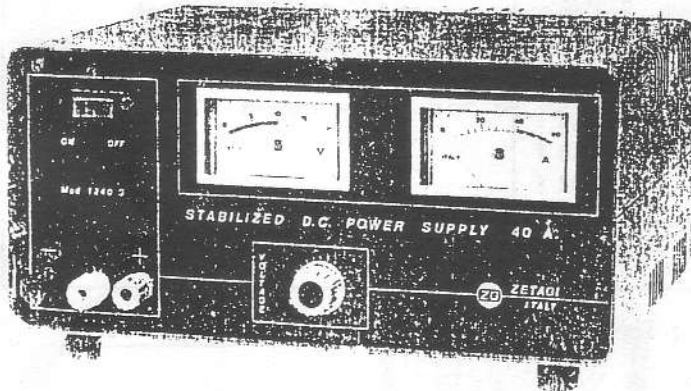


55, Rue du Tondu - 33000 BORDEAUX -

Tél. : 56 96 35 23

IL EN RESTE ENCORE

od. 1240 S



POWER SUPPLY

Input: 220 Volts \pm 10% AC

Output: 4-18 Volts DC

Load: 25 A contin. serv. in the range 10-14 V, 40 A intern. serv. in the range 10-14 V

Stability: 1% no load to full load

Short circuit current: 1 A

Ripple: 5 mV p. to p.

FOLD BACK CURRENT LIMITING

Shipping weight: 13,500 Kg.

Size: 320 x 330 x 160 mm

VENEZ VITE LES VOIR !

SWR WATTMETER

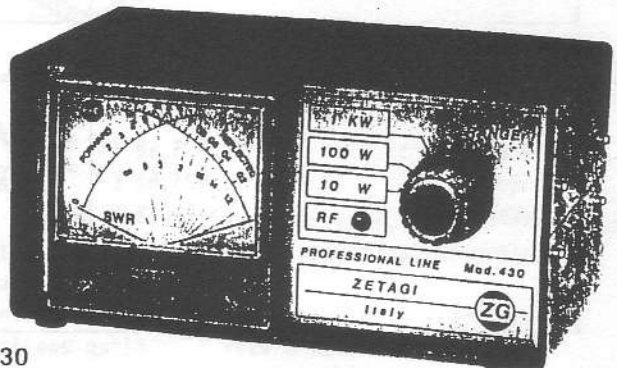
Frequency: 120-500 MHz

Impedance: 50 Ohm

Range: 10 100-1000 Watt fs

Size: 160 x 120 x 80

Shipping weight: Kg 1.00



Mod. 430

RAPPORT MORAL

PREAMBULE

Doit-on chaque année rappeler qu'un rapport moral d'activité d'une Association ne peut être assimilé au RESULTAT d'activité d'une entreprise ; car dans la nôtre on ne compte que 4 travailleurs déclarés 1901 (1 Président - 1 Vice Président - 1 Trésorier - 1 Secrétaire HI !) cela reviendrait à "**juger**" le travail d'une bien petite entreprise !

Heureusement, il s'agit bien de dirigeants bénévoles qui pour certains, malgré les astreintes de leur profession, leur situation familiale, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire fonctionner l'Association REF 33.

En cela, ils ont été épaulés sérieusement par plusieurs membres ou Radio-Clubs, qui très simplement (sans recherche d'honneurs) ont participé à l'action du bureau chaque fois que cela a été nécessaire. Ces membres trouveront à travers ce rapport moral les remerciements qui leur sont dûs, car les résultats sont appréciables :

COMMUNICATION

Elles est assurée principalement par le bulletin de liaison (tous les 2 mois) INFOM 33 dont le n° 60 est le 7ème paru depuis la dernière AG d'Andernos, il a permis à tous les mouvements radio-amateurs de toute obédience de s'exprimer librement autant de fois qu'ils l'ont souhaité, les Radio-Clubs ont pu faire connaître leur action et de même chaque OM de la Gironde a pu relater sans censure ses travaux techniques, son activité trafic s'il l'a désiré. Le contenu a été aussi varié que possible en fonction des envois, et surtout des articles techniques reçus.

Un nouveau moyen d'information a été utilisé à plusieurs reprises : **le packet** et FF 1 LPW vient de se mettre à la disposition de REF 33 pour intensifier l'utilisation de ce mode par le Bureau Directeur. D'avance merci.

Le QSO de Section du Dimanche (après la diffusion de F 8 REF) a permis à chacun de s'exprimer librement sur la vie radio-amateur nationale ou départementale, il rassemble d'avantage de participants que par le passé, l'horaire ou le contenu sans doute... **RAPPEL** : Quand le Président s'y exprime **c'est en simple OM** car c'est aussi son droit c'est ce que l'on appelle en FRANCE la libre expression.

CONVIVIALITE

Les réunions départementales tournées vers l'information ont permis au Bureau départemental de prendre directement les avis des présents sur les sujets les plus divers : trafic sur tous les modes, packet, restructuration des indicatifs où ce sujet a fixé une attention importante, et les suggestions pertinentes ont été retenues pour l'élaboration de la proposition du REF 33.

L'expression de tous étant totale, l'ambiance y est très conviviale, la distribution des QSL s'y effectue, à regretter que ceux qui font des réalisations techniques ne viennent pas les présenter ou les commenter, ce qui amènerait une fréquentation plus intéressée. Les rois de la "bidouille technique" sont donc les bienvenus !

Le rassemblement commémoratif des 20 ans du REF 33 a été une journée réussie les Anciens de notre Association y ont été mis à l'honneur et les nouveaux indicativés aussi étaient nombreux.

Des sorties en commun, des piques-niques sont envisageables dans un proche avenir afin de mieux nous connaître....

DEFENSE DES BANDES AMATEUR

Le Bureau a entrepris cette année de traiter avec fermeté la défense de nos bandes et plus particulièrement les VHF où nos droits sont de plus en plus bafoués.

Trois dépôts de plaintes ont été effectués auprès de la Gendarmerie (dont 2, également, auprès de notre Administration de tutelle) plus une intervention directe auprès d'un fraudeur.

Les résultats ont été encourageants puisque les intrusions ont cessé, il y a eu, il est vrai, une participation active des OMs du 33 pour nous aider dans cette tâche difficile.

ADMINISTRATION

- Vérification de l'inscription de la Balise 1296 MHz de la Gironde dans le plan national des balises
- Action (en concertation avec la Commission Nationale Relais et Balises) pour le classement dans le plan national et la légalisation du Relais UHF du 33.
- Réorganisation (en cours) des archives de l'Association
- Création d'un nouveau "PRESS BOOK" incluant l'activité OM du temps de la Section 12.

- Information et concertation technique et administrative avec tous les Radio-Clubs de Gironde.
- Création (en cours) d'un diplôme de la Gironde, toutes bandes, tous modes dit "DES VINS DE BORDEAUX" ; le lancement est prévu en 1992

NOTA : le numéro d'INFOM 33 SPECIAL (des 20 ans du REF 33) n'a pu être sorti en raison de la disparition des archives qui devaient servir à son élaboration...

PROMOTION DU RADIO AMATEURISME

Les stands et journées d'information ont été nombreux, le Bureau du REF 33 a soutenu cette action d'information soit :

- par la présence d'un ou de plusieurs de ses membres
 - par un petit apport en matériel publicitaire
 - par des subventions (hélàs modestes) aux Radio-Clubs pour leurs stands
- Félicitations à tous les Radio-Clubs organisateurs car les résultats sont positifs, et à cet égard l'on peut rappeler :
- 19 Mai 1990 : stand-démonstration aux portes ouvertes de la Gendarmerie Mobile de BOULIAC par le Radio-Club FF 1 LPW
 - 31 Mai 1990 : journée pédagogique à MONTAZEAU (24) par le Radio-Club FF 1 LPW
 - 10 Juin 1990 : portes ouvertes au Public FF 1 LPW à CROIX D'HINS
 - 25 et 26 Août 1990 : stand démonstration par le Radio-Club FF 6 KUQ
 - du 16 au 24 Mars 1991 : une semaine d'information à destination - collège - scolaires - grand public au Centre Culturel de CESTAS par le Radio-Club FF 6 KUQ
 - 13 Avril 1991 : participation à SICORDE (2.000 visiteurs) par le Radio-Club FF 1 LPW
 - 10 Mai 1991 : démonstration pédagogique du Radio-Club FF 6 KFL au Collège André Lahaye à ANDERNOS.
 - 19 Mai 1991 : participation du Radio-Club FF 1 LPW à TV SANS FRONTIERES à ST LOUIS DE MONTFERRAND
 - 25 Mai 1991 : stand démonstration aux journées associatives de ST DENIS DE PILES par le Radio-Club FF 6 KPS
 - 8 et 9 Juin 1991 : stand-démonstration aux portes ouvertes de l'ERM de VAYRES par FF 6 KLI
 - Préparation de la semaine MERIGNAC SOLEIL en 1992
(voir dossier spécial joint dans ce N° 6 D'INFOM 33)

PETITES ANNONCES

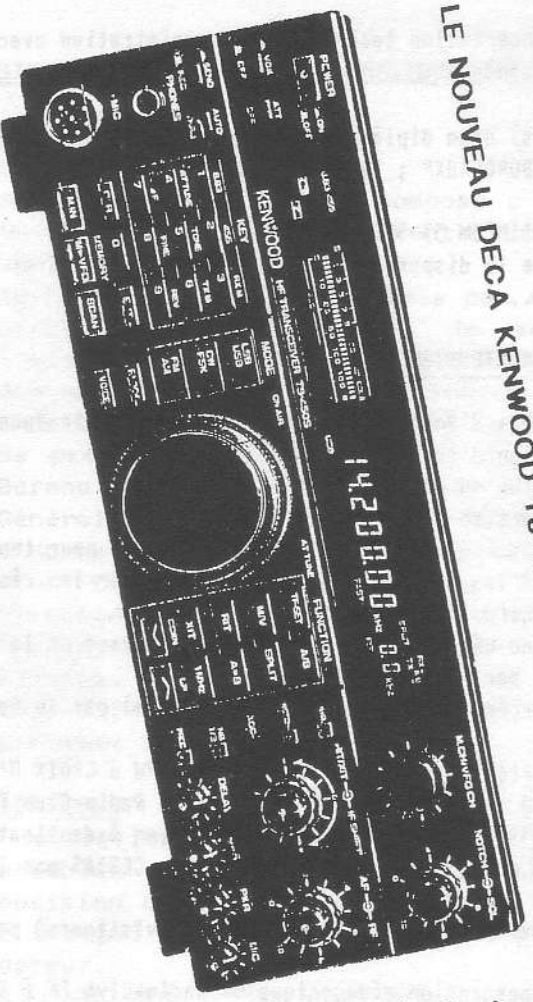
VENDS : YAESU FT 470 VHF/UHF avec notice 3.800 Francs. Neuf jamais servi
S'adresser à F 6 BRF Jean CHANOT 74 Rue Georges BONNAC "JARDINS
GAMBETTA" TOUR 6 - 33000 BORDEAUX



EDITIONS ELECTRONIC
DISTRIBUTION
125, Rue de Kater - 33000 B O R D E A U X.

Telephone: 56 96.05.04.
Telex: 571913 F
Telecopie: 56 72.51.67.

LE NOUVEAU DECA KENWOOD TS 450 EST ARRIVE !



TS 450

- D D S 100 Khz à 40 Mhz
- AM . FM . SSB . CW . FSK
- Option coupleur auto
AT 450 = 1500 F
- 100 mémoires.

**Prix de
lancement
d'ECRESO :**
10000 f
avec micro MC 43
(valeur 11 260 F)

PROMO VALABLE JUSQU'AU PROCHAIN INFOFM

PREAMBULE

Il s'est avéré ces derniers mois des carences de structure importantes dans notre Association qui tôt ou tard bloqueront son fonctionnement.

Les **dispositions pour son fonctionnement** que nous proposons ont pour but essentiel :

- d'entériner les pratiques en usage depuis 20 ans dans l'Association
- de compléter les réformes de l'A.G. de CESTAS
- de parer au mieux à un maximum de problèmes déjà posés à ce jour ou envisageables.

Nous espérons que leur importance sera perçue de tous.

LE BUREAU

LES ANNONCES

DISPOSITIONS POUR LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE R.E.F. 33

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

A) DESCRIPTIF

L'association R.E.F. 33 se compose :

- 1) de Membres actifs et adhérents (selon art. 3 Statuts REF NATIONAL)
- 2) de Membres d'Honneur, nommés par décision du Bureau Directeur (en récompense de services rendus à l'Association). Les Membres d'Honneur bénéficient des mêmes droits que les membres de l'Association, **mais ne sont pas tenus à cotiser.**
- 3) de présidents d'Honneur dont la nomination par le Bureau Directeur doit être ratifiée par l'Assemblée Générale. (Ils ont les mêmes droits que les Membres d'Honneur, **mais sont dispensés de cotisations.**
- 4) d'un Conseil d'Administration formé d'un Bureau Directeur (Président, Vice-président, Secrétaire, Trésorier, et éventuellement d'un Secrétaire Adjoint, d'un Trésorier-Adjoint) plus des membres conseillers, qui pourront être chargés d'actions précises au sein du Conseil.

B) COTISATIONS

La cotisation est annuelle, elle est fixée par l'Assemblée Générale des Membres, chaque année, sur proposition du Bureau Directeur. La périodicité et la date d'appel de cotisation sont fixées par le Bureau Directeur.

NOTA : la cotisation des Membres qui devraient être radiés est définitivement acquise à l'Association.

C) ADHESIONS

Toute personne désirant adhérer à l'Association REF 33 doit adresser dûment complété, daté et signé, au Bureau de l'Association, un bulletin d'adhésion fourni gratuitement par celle-ci sur simple demande.

Il n'y a pas de droit d'inscription à payer, ni de parrainage nécessaire pour être admis comme membre.

L'adhésion sous-entend le fait d'avoir pris connaissance des statuts de l'Association et l'acceptation de se conformer totalement au règlement intérieur de celle-ci.

Toute demande émanant d'un mineur doit être contresignée par son représentant légal.

L'inscription est constatée par une carte de membre + un timbre (ce timbre est fourni lors du renouvellement de cotisation chaque année) ou tout autre moyen en fonction de l'évolution des techniques.

D) RADIATION TEMPORAIRE

Le non-renouvellement de la cotisation dans les 3 mois suivant l'appel à cotiser suspend la qualité de Membre et les avantages ou prestations attachés à l'appartenance à l'Association REF 33.

La radiation temporaire d'un Membre peut être prononcée par le Bureau à un moment quelconque de l'année pour menée contraire à la bonne marche de l'Association, cette décision peut être révisée à l'Assemblée Générale la plus proche.

De manière générale : les mesures de radiation temporaires (pour les motifs précités) sont applicables tant aux membres actifs qu'aux Membres adhérents qu'aux membres du Conseil d'Administration.

Ces radiations seront notifiées par lettre simple pour les non-renouvellements de cotisations et par lettre recommandée avec A.R pour les autres motifs de radiation.

E) RADIATION DEFINITIVE

La radiation définitive est une sanction grave ; elle fait donc l'objet de dispositions particulières.

La radiation définitive peut être prononcée par le Bureau Directeur pour : un membre du bureau directeur ou tous les autres membres de l'Association.

1/ MOTIFS DE RADIATION

- a) faute grave et menée volontaire d'action contraire à la bonne marche de l'Association.

La même procédure de radiation définitive ou d'appel à celle-ci s'applique à tous les membres de l'Association.

- b) perturbations volontaires du trafic radio-amateur sous toutes formes que ce soient nuisant ainsi à l'ensemble de la communauté radio-amateur départementale.

2/ PROCEDURE DE RADIATION DEFINITIVE

La décision de radiation sera prise à bulletins secrets à la majorité simple, la voix du président étant prépondérante.

Le membre concerné par cette mesure sera convoqué au préalable afin que lui soient signifiés les faits ou actions qui lui sont reprochés par le Bureau Directeur et qu'il puisse s'en expliquer librement, il pourra se faire assister d'un Membre de son choix appartenant à l'Association REF 33.

La décision du Bureau Directeur ne sera pas obligatoirement prise en sa présence mais la signification de radiation ou de son maintien dans l'Association devra lui être notifiée par lettre dans les cinq jours ouvrables qui suivront le jour de sa convocation.

3/ PROCEDURE D'APPEL A LA NOTIFICATION DE RADIATION DEFINITIVE

Le membre concerné par une radiation définitive notifiée, peut dans un délai d'un mois, faire appel de sa radiation. L'appel de décision s'effectuera auprès du Président de l'Association par écrit, et c'est à la réunion départementale mensuelle la plus proche que se déroulera l'appel proprement dit.

Lors de cette réunion, un jury sera composé du Bureau Directeur et d'autant de membres que celui-ci, tirés au sort parmi les membres de l'Association présents. Les faits ou actions seront énoncés simplement par le Président de l'Association, le Membre faisant appel présentera sa défense simplement. Les opérations de vote et d'organisation du jury seront supervisées par le ou les Présidents d'Honneur de l'Association pour garantie d'impartialité et de régularité. La décision de ce jury sera sans appel elle sera prise au vote secret à la majorité absolue

F) CONSERVATION DES ARCHIVES DE L'ASSOCIATION

Afin d'assurer la pérennité d'une mémoire collective à tous les membres de l'Association il sera tenu :

- 1) Un ou des livres de marche reliés et cotés
(loi 1901)
- 2) Un ou des livres de comptes : recettes et dépenses
(loi 1901)
- 3) Un ou des reliures contenant les documents concernant les équipements techniques de l'Association
- 4) Un ou des albums regroupant année par année les articles de presse et photographies concernant la vie de l'Association REF 33 mais aussi dans la mesure des possibilités, rendant témoignage de l'activité radio-amateur en Gironde.
Ces albums seront divisés en deux sections :
 - a) Période d'activité radio-amateur antérieure au dépôt légal de l'Association
 - b) Période postérieure au dépôt légal de l'Association
(1er Novembre 1971)

Ces albums (press-book) seront obligatoirement présentés dans leur totalité (au même titre que les livres de marche) une fois l'an lors de l'Assemblée Générale de l'Association REF 33 à la consultation par les membres.

- 5) L'ensemble des correspondances de fonctionnement de l'Association

NOTA : l'ensemble des archives (entreposées au siège de l'Association) est placé sous le contrôle et la responsabilité du Président de l'Association, qui déterminera personnellement (étant responsable, de leur tenue) l'accès à consultation par les membres durant le restant de l'année. Les duplicata ou photocopies d'archives seront effectués aux frais et dépends des demandeurs.

Le contrôle des archives pourra être demandé par l'un des membres d'Honneur ou des Présidents d'Honneur en cours d'année. La passation des archives d'un Président à son successeur se fera en présence d'un membre d'honneur ou d'un Président d'honneur et fera l'objet d'un enregistrement consigné sur le livre de marche, conjointement signé des présents.

- 6) Une réserve de documents sous forme de négatifs ou de positifs photographiques, photos, cassette VIDEO, Films, enregistrements audio et tous autres supports appropriés à l'évolution des techniques est instituée à partir des fonds existants, les mêmes critères qu'énoncés précédemment sont applicables à cette réserve.

Les présentes dispositions concernant les archives ne pourront entrer en application avant qu'un inventaire exhaustif ne soit rédigé et visé en conformité par le président de l'Association et le ou les Présidents d'honneurs de l'Association.

En cas de dissolution de l'Association, les livres de marche et livres comptables seront remis à la préfecture de la Gironde, les albums, archives photo, audio et papiers divers seront envoyés au R.E.F. à son siège social pour archivage.



REMERCIEMENTS

Georges F 8 CG remercie tous les OMs qui sont venus le voir, lui ont téléphoné ou lui ont témoigné leur amitié à l'occasion de ses deux hospitalisations (à la Clinique BAGATELLE et au CENTRE ABADIE).

Par la présente, nous lui manifestons tout notre soutien dans l'épreuve de santé qu'il traverse et souhaitons qu'il soit vite à nouveau parmi nous...

RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS

association sans but lucratif groupant les radioamateurs, fondée en 1925, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU)

SECTION DE LA GIRONDE.

BULLETIN D'ADHESION DE RENOUVELLEMENT

(Rayer la mention inutile)

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

N° R. E. F. _____ INDICATIF : _____

N° TELEPHONE _____ (facultatif)

Je soussigné(e) après avoir pris connaissance des Statuts du R.E.F. déclare
désirer adhérer au RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS - SECTION GIRONDE.

Fait à _____

Le _____

Signature.



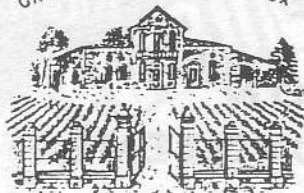
MONTANT DE LA COTISATION
ANNUELLE 80 Francs.

Tous les chèques de règlement de cotisation doivent être libellés à l'ordre
de R.E.F. 33. et adressés à R.E.F. BP 7 33886 VILLENAVE D'ORNON Cedex.

En application de la loi n° 78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; les
informations que nous vous demandons de porter sur ce bulletin sont nécessaires pour apprécier votre demande
d'adhésion exclusivement destinées au REF et ne feront l'objet d'aucune parution.



GRAND VIN DE BORDEAUX



Château
Marie de Saint Loup

BORDEAUX

APPELLATION BORDEAUX CONTRÔLÉE

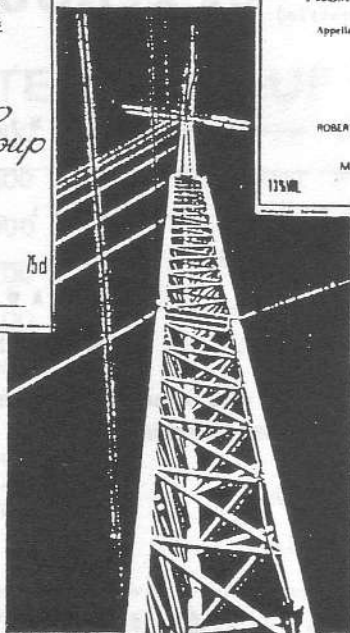
1985

75 cl

ROBERT MARIE
PROPRIÉTAIRE A CAPIAN (GIRONDE)
MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU
PRODUCE OF FRANCE

75 cl

PUBLI
INFO.



- VUE PROFILÉE DU PYLONE DU R5 -



Château
Le Banqua

PREMIÈRES CÔTES DE BORDEAUX

Appellation Premières Côtes de Bordeaux contrôlée



1987

ROBERT MARIE PROPRIÉTAIRE A CAPIAN (GIRONDE)

MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU

75 cl

75 cl

Le
Vin
du
R5 ~

GRAND VIN SEC



Château Macquet

BORDEAUX

APPELLATION BORDEAUX CONTRÔLÉE

75 cl

ROBERT MARIE PROPRIÉTAIRE A CAPIAN (GIRONDE)

MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU

Connaissez-vous
le vin du raisin
mûri au pied du
relais de CAPIAN ?
NON ...
Une dégustation
de ces crus rouge
et blancs s'impose !
Monsieur MARIE
(qui héberge aimable-
ment depuis de
nombreuses années
le R5 sur son
terrain) réserve

au **Château MACQUET** le meilleur accueil à tous les OMs de passage qui se recommanderont du REF 33.

TARIFS ET RENSEIGNEMENTS
au Château MACQUET à CAPIAN

Tél. 56.72.30.27

(33550)



VOTRE TITRE DE PARTICIPATION
REPAS DE L'A.G.
R.E.F. 33

à notre Trésorier :
FE 6 HWO Francis DUBOIS
25, Rue Mondet
33130 BEGLES

NOM : PRENOM :
INDICATIF ADRESSE :
TELEPHONE

NOMBRES DE CONVIVES : 3 à 6 Ans
6 à 12 Ans
+ d'12 ans et adultes

SOIT UN TOTAL DE RESERVATION DE REPAS POUR LA SOMME DE : FRANCS .
EN CCP..... EN CB

TOUS LES CHEQUES DOIVENT ETRE LIBELLES A L'ORDRE DU R.E.F. 33. merci.

ASSEMBLEE GENERALE R.E.F. 33

POUVOIR

Je soussigné R.E.F. N°
Membre du RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS SECTION 33, à jour de ma cotisation
déclare donner pouvoir à : NOM : PRENOM
Pour me représenter à l'ASSEMBLEE GENERALE du R.E.F. 33 convoquée pour le :
29.9.1991 prendre part à toutes les délibérations, solliciter
toutes les explications, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur
les questions portées à l'ordre du jour, accepter toutes fonctions s'il y a
lieu, substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs et, généralement,
faire le nécessaire.

Fait à le
SIGNATURE :

(Le présent pouvoir pour être valide doit faire précéder la signature des
mots : " BON POUR POUVOIR ").

RADIO-CLUBS DE GIRONDE

- FF 1 LPW RADIO-CLUB GENDARMERIE D'AQUITAINE
BP 904 CASERNE BATTESTI - 59 Rue Seguineau - 33063 BX CEDEX
Ouvert tous les vendredis à partir de 20 H.
- FF 1 MDQ RADIO-CLUB LOCAL DES ELECTRICIENS
ET GAZIERS
5 Cité Les Prises 33820 ETAULIERS
ouvert à partir de 20 H 30 tous les 2ème et 4ème
Vendredi du mois (sauf vacances)
- FF 6 KAV CENTRE RADIO-AMATEUR DU MEDOC
15 Rue Pierre Castéja 33250 PAUILLAC
ouvert à 20 h locale tous les vendredis soirs.
- FF 6 KEO RADIO-CLUB JEUNES SCIENCES
208 Rue Carle Vernet - 33800 BORDEAUX
- FF 6 KFL RADIO-CLUB M.J.C. D'ANDERNOS LES BAINS
PARC MUNICIPAL 33510 ANDERNOS LES BAINS
ouvert le mardi soir de 21 H à 24 H
le samedi de 15 H à 19 H et de 21 H à 24 H
- FF 6 KIS RADIO-CLUB LOCAL DES ELECTRICIENS
ET GAZIERS DE BORDEAUX
Centre Marcel Paul 251 Rue Judaïque - 33000 BORDEAUX
Ouvert les 2ème et 4ème Mercredis du mois à partir de 17 H
- FF 6 KLI RADIO-CLUB DU LIBOURNAIS
Ancienne Ecole de Condat Av. L. Didier - 33500 LIBOURNE
Ouvert tous les Vendredis de 21 H à 23 H
et le dernier samedi du mois en après-midi
- FF 6 KNB RADIO-CLUB A.O.M. P.T.T. DE BORDEAUX
Rue de Pessac - CENTRAL TELEPHONIQUE - 33170 GRADIGNAN
ouvert le mercredi à 20 H 30 - le samedi (quelquefois)
- FF 6 KNL RADIO-CLUB REF SECTION GIRONDE
Centre culturel PALMER - Av. V. Auriol - 33150 CENON
ouvert tous les mercredis de 14 H à 16 H
tous les samedis de 14 H à 19 H
- FF 6 KPS RADIO-CLUB DYONISIEN
37 Route de Paris - 33910 ST DENIS DE PILE
ouvert le mardi soir de 20 H 30 à 22 H 30
- FF 6 KPU RADIO CLUB MEDOCAIN
AERODROME MUNICIPAL - 33930 VENDAYS MONTALIVET
ouvert le 1er et le 3ème vendredis du mois à 20 H 30
- FF 6 KUQ ONDES ET MICRO-INFORMATIQUE
CHATEAU CHOISY - 33610 CESTAS
ouvert tous les samedis à partir de 14 Heures

